

## Fiche de Données de Sécurité

### DETERGENT LAVE VITRE ANTI GEL -10 1 LT



Fiche du 2/5/2015, révision 1

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: DETERGENT LAVE VITRE ANTI GEL -10 1 LT  
Code commercial: Z351110

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:  
Datacol France sarl  
Siège social  
31, rue des Peupliers Z.I. du Petit Nanterre  
92000 Nanterre France  
T. +33 (0)1 41 19 50 73 - F. +33 (0)1 41 19 50 84  
siege@datacol-france.com

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:  
siege@datacol-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :


Propriété / Symboles:

Aucune.

Phrases R:

R10 Inflammable.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles:



Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. —

Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

## Fiche de Données de Sécurité

### DETERGENT LAVE VITRE ANTI GEL -10 1 LT

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser ... Pour l'extinction.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Qualité speciale:

Aucune

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

---

#### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

16.1 % alcool éthylique

Numéro Index: 603-002-00-5, CAS: 64-17-5, EC: 200-578-6


F; R11; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

3.23 % éthylène-glycol

Numéro Index: 603-027-00-1, CAS: 107-21-1, EC: 203-473-3

Xn; R22

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

---

#### SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun

---

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

## Fiche de Données de Sécurité

### DETERGENT LAVE VITRE ANTI GEL -10 1 LT

CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :  
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.  
La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Les boîtes doivent toujours bien être fermées.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Éviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

---

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

## Fiche de Données de Sécurité

### DETERGENT LAVE VITRE ANTI GEL -10 1 LT

#### 8.1. Paramètres de contrôle

- alcool éthylique - CAS: 64-17-5
  - TLV TWA - ppm 1000 A4
  - TLV STEL - A4
- éthylène-glycol - CAS: 107-21-1
  - TLV TWA - A4
  - TLV STEL - mg/m<sup>3</sup> 100 C A4
  - VLE 8h - ppm 20 mg/m<sup>3</sup> 52 ,Skin
  - VLE short - ppm 40 mg/m<sup>3</sup> 104 ,Skin

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect et couleur: Liquido limpido azzurro
- Odeur: Caratteristico
- Seuil d'odeur : N.A.
- pH: 9,5 +/- 0,5
- Point de fusion/congélation: n.d.
- Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: n.d.
- Inflammation solides/gaz: n.d.
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.
- Densité des vapeurs: n.d.
- Point éclair: >21, <55 °C
- Vitesse d'évaporation : N.A.
- Pression de vapeur: n.d.
- Densité relative: 0,98 +/- 0,005 g/ml
- Hydrosolubilité: Solubile
- Solubilité dans l'huile : n.d.
- Coefficient de partage (n-octanol/eau): n.d.
- Température d'auto-allumage : n.d.
- Température de décomposition: N.A.
- Viscosité: N.A.
- Propriétés explosives: n.d.
- Propriétés comburantes: n.d.

#### 9.2. Autres informations

- Miscibilité: N.A.
- Liposolubilité: N.A.

## Fiche de Données de Sécurité

### DETERGENT LAVE VITRE ANTI GEL -10 1 LT

Conductibilité: N.A.  
Propriétés caractéristiques des groupes de substances N.A.

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité  
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

#### SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques  
Informations toxicologiques concernant le mélange :  
N.A.  
Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :  
alcool éthylique - CAS: 64-17-5  
LD50 (RABBIT) ORAL: 6300 MG/KG  
LD50 (RAT) ORAL SINGLE DOSE: 7060 MG/KG  
  
éthylène-glycol - CAS: 107-21-1  
LD50 (RABBIT) ORAL: 5017 MG/KG BW

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

#### SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1. Toxicité  
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.  
N.A.
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
Aucun  
N.A.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol  
N.A.

## Fiche de Données de Sécurité

### DETERGENT LAVE VITRE ANTI GEL -10 1 LT

- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes  
Aucun

---

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

#### SECTION 14: Informations relatives au transport



- 14.1. UN number  
ADR-UN Number: 1170  
IATA-UN Number: 1170  
IMDG-UN Number: 1170
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies  
ADR-Shipping Name: ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)  
IATA-Shipping Name: ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)  
IMDG-Shipping Name: ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
ADR-Class: 3  
ADR - Numéro d'identification du danger : 30  
IATA-Class: 3  
IMDG-Class: 3
- 14.4. Groupe d'emballage  
ADR-Packing Group: III  
IATA-Packing group: III  
IMDG-Packing group: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
ADR-Polluant environnemental: Non  
IMDG-Marine pollutant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
ADR-Code de restriction en tunnel: 3D/E
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC  
Non

---

#### SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)  
Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)  
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)  
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)  
Dir. 2006/8/CE

## Fiche de Données de Sécurité

### DETERGENT LAVE VITRE ANTI GEL -10 1 LT

Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) n°790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n°7 58/2013  
Règlement (EU) n°453/2010 (Annexe I)  
Règlement (EU) n°286/2011 (ATP 2 CLP)  
Règlement (EU) n°618/2012 (ATP 3 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).  
1999/13/CE (Directive COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique  
Non

---

#### SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

R11 Facilement inflammable.  
R22 Nocif en cas d'ingestion.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 453/2010/UE.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold  
CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.  
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).  
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.  
DNEL: Niveau dérivé sans effet.  
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.  
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.  
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  
IATA: Association internationale du transport aérien.  
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par

## Fiche de Données de Sécurité

### DETERGENT LAVE VITRE ANTI GEL -10 1 LT

ICAO:	l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO-TI:	Organisation de l'aviation civile internationale. Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.